

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

Arrêté du **10 SEP. 2019** portant composition du comité technique spécial de service de la direction générale de l'alimentation

Le directeur général de l'alimentation ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 27 juin 2011 portant institution des comités techniques au ministère chargé de l'agriculture ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats pour le comité technique spécial de service de la **direction** générale de l'alimentation ;

Vu les départs des membres du CT de la DGAL depuis le 13 décembre 2018

Arrête

Article 1^{er}

La composition du comité technique spécial de service de la direction générale de l'alimentation est fixée comme suit :

Titulaires	Suppléants
Mme Camille HOSTIOU (CFDT)	Mme Carole FOULON (CFDT)
M Richard BORDEAU (CDFT)	M GEOFFROY Etienne (CFDT)
Mme Isabelle GUERRY (AT)	M Jacky LABORIEUX (AT)
Mme Aurélie COURCOUL (AT)	Mm KREMER (AT)
M Patrice CHASSET (FO)	M Franck DA ROS (FO)
M Antoine MARTINEZ (FO)	Mme Laurence RUDLOFF (FO)
Mme Mathilde LEYGNAC (FSU)	Mme Nicole ENGEL (FSU)

Article 2

Le directeur général de l'alimentation est responsable de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le

10 SEP. 2019

Le directeur général de l'alimentation


Bruno FERREIRA